

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt-et-une heures, les conseillers municipaux de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE, Maire

Date de convocation : 6 avril 2022

Présents : Françoise LAPERGUE - Christian ROUQUIE – Jean-Louis DELPECH – Marie-Hélène DELTEIL – Guilhem BOUCHER - Aurélie POUJADE

Absent excusé : Marc RICHARD -

Secrétaire de séance : Guilhem BOUCHER

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

La lecture du compte rendu du dernier conseil, n'appelant aucune observation, il est validé à l'unanimité.

En Présence de Mr Sicard, conseiller aux décideurs locaux

Délibération 2023/06

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux par rapport à l'année précédente qui est motivé par la réévaluation à + 7 % des bases par l'Etat.

Soit pour l'année 2023, :

Taxe foncière (bâti)	32.26 %
Taxe foncière (non bâti)	51.17 %
Taxe d'habitation	9.90 %
CFE	12.00 %

Le produit attendu est de 31107 € pour ces 4 taxes

Le Conseil municipal vote ces taux par 5 voix pour et 1 contre

Délibération 2023/07

Vote du budget primitif 2023

Mme le Maire présente le budget 2023 pour la commune à savoir :

Dépenses de fonctionnement :	276 871.51 €
Recettes de fonctionnement :	134 767.00 €
Report en 002	142 104.51 €

Soit un total pour la section de fonctionnement de 276 871.51 € en équilibre

Dépenses d'investissement : 169 041.00 €

Pas de estes à réaliser

Recettes d'investissement : 181 760.00 €

Report en 001 -12 719.00 €

Soit un total pour la section d'investissement de 181 760.00 € en équilibre

Le Conseil Municipal vote ce budget primitif 2023 à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations 2023

Mme le Maire propose de reporter cette délibération au prochain conseil.

Questions diverses

**L'ordre du jour comportant trois délibérations étant épuisé, la séance
est levée à 23h**

**Le secrétaire de séance
Guilhem BOUCHER**

**Le Maire
Françoise LAPERGUE**